



## Commune d'Agneaux

### PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal du **2 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué vingt-trois février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORE, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Thierry DUPRAY, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, Yolanda TESNIERE, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Christian DELANOË (procuration à Colette LECOT), Michel DUPONT (procuration à Evelyne MASSICOT), Olivier DUVAL (procuration à Dany DAVID), Catherine CAUDIN (procuration à Noëlle LECLERC-BUICHON).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

**Date de convocation : 23/02/2017**

-:--:--:--:--:--:--

#### - **DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

L'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le dossier des orientations budgétaires de l'année 2017 a été remis aux conseillers municipaux en annexe de la convocation à cette séance.

Monsieur BARRÉ donne lecture du document.

Après avoir rappelé les grandes lignes du contexte général et notamment la situation économique et sociale, il présente la situation de la commune d'Agneaux dans son environnement.

Monsieur HÉRY observe que la présentation des coûts de la réforme des rythmes périscolaires fait apparaître un écart de 1k€ entre la dépense attendue et son financement.

Monsieur BARRÉ précise que la dépense prévue est « de l'ordre de » 75k€. l'écart est du aux arrondis mathématiques.

Madame LECLERC-BUICHON demande : « en 2014, 23 permis de construire ont été délivrés pour 28 maisons individuelles, n'y-a-t-il pas un permis pour une maison ? »

Monsieur BARRÉ répond : « un permis de construire peut être délivré pour plusieurs maisons individuelles ; cela a été le cas pour Logimanche qui a obtenu un permis pour 6 maisons. »

Madame LECLERC-BUICHON s'interroge sur la baisse du nombre d'habitants constatée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (4654 contre 4663 au 1<sup>er</sup> janvier 2016).

Monsieur BARRÉ explique que le nombre d'habitants par maison diminue et le nombre de maisons inoccupées est important (environ 140), cette baisse n'est pas entièrement compensée par l'arrivée de nouveaux habitants ; toutefois, la récente livraison de logements aux Coteaux de la Vire devrait inverser la tendance.

Monsieur BARRÉ poursuit sa lecture et termine sa présentation.

Monsieur HÉRY fait remarquer l'écart d'un euro entre la somme inscrite au chapitre 21 du budget primitif 2017, soit 972655€ et le montant inscrit pour ce même chapitre au tableau prévisionnel 2017/2019, soit 972656€, de même pour le solde d'exécution reporté qui présente un écart d'1 euro.

Monsieur BARRÉ explique que les chiffres peuvent varier en fonction de l'arrondi appliqué au résultat des calculs.

Monsieur DEPINCÉ reconnaît la qualité et la précision du document présenté mais considère qu'il s'agit d'une analyse financière du budget 2017 sans orientations stratégiques pour les années à venir ; il prend en exemple le rapport d'orientation de Saint-Lô Agglo qui présentait ses orientations stratégiques avant les éléments purement comptables.

Monsieur DEPINCÉ prend acte de la continuité de la diminution du poids de la dette ; tout en reconnaissant qu'il sera inévitable de réaliser un emprunt pour financer l'aménagement du centre ville. Il prend acte également des recherches entreprises pour réduire les dépenses et notamment de la charge de l'entretien des locaux communs de la maison médicale transférée aux praticiens.

Monsieur DEPINCÉ se félicite de la suppression du principe de réciprocité qui prévalait pour les écoles privées et approuve la décision d'accueillir à l'école Marie RAVENEL, les enfants hors commune uniquement si la commune de résidence prend en charge les frais de scolarité. Ces décisions vont dans le sens des économies que son groupe souhaitait depuis plusieurs années.

Il prend acte également du maintien des taux communaux d'imposition, mais fait observer toutefois que l'augmentation des bases est mal perçue par la population.

Monsieur DEPINCÉ admet que la DGF est en diminution mais souligne les efforts de l'État qui augmente ses dotations à l'investissement.

Il s'interroge sur l'évolution à la baisse des charges de personnel constatée sur le tableau prévisionnel 2017/2019. Il demande : « envisagez-vous dès maintenant des réductions de personnel ? »

Monsieur SÉVÊQUE rappelle que des recrutements sont prévus pour compenser les départs sur ces trois années, ces informations ont d'ailleurs été communiquées au dernier conseil municipal. Par ailleurs, le désengagement de l'État réduit les marges de manœuvre de la commune et ne lui

permet pas d'élaborer des orientations stratégiques ; ces orientations existent mais sont limitées aux moyens dont dispose la commune.

Monsieur SÉVÊQUE prend en exemple la délivrance des cartes d'identité, récemment confiées aux communes.

Monsieur DEPINCÉ demande : « avez-vous reçu des compensations de la part de l'État ? »

Monsieur SÉVÊQUE répond : « 3000€ qui s'ajoute aux 5000€ pour les passeports, alors que cette activité représente l'équivalent d'un emploi. »

Monsieur BARRÉ rappelle que la masse salariale augmente en 2017 parce qu'une facturation de mise à disposition de personnel par l'agglo pour un montant de 67000€ n'a pas été payée en 2016 et est inscrite en 2017. Ensuite la masse salariale se stabilise.

Monsieur BARRÉ explique que les principales compétences ont été transférées à l'agglo. Les réalisations antérieures (crèche, CLSH...) sont toujours au service des agnelais ; il convient aujourd'hui de maintenir ces équipements en bon état tout en réalisant des nouveaux investissements nécessaires, notamment sur la voirie.

Monsieur DEPINCÉ constate que de nombreuses voies communales connaissent des dégradations. Il redoute que les travaux de voirie ne soient considérés comme des variables d'ajustement du budget. Il souhaiterait une remise en état importante avec l'inscription de sommes fixes pour les budgets à venir.

Monsieur BILLORÉ fait observer que les 400000€ inscrits en 2017 pour réhabiliter le quartier de la Doucetièrre ne sont pas à considérer comme des variables d'ajustement.

Monsieur SÉVÊQUE ajoute que le quartier de Villechien vient d'être réhabilité pour un montant de 285000€. Il souligne que certaines voies en mauvais état sont actuellement empruntées pour desservir des chantiers et seront donc rénovées à l'issue de ces travaux. Il cite la rue Guillaume MICHEL qui sera rénovée conjointement avec Saint-Lô après les travaux que Saint-Lô Agglo va entreprendre sur ses réseaux.

Monsieur BILLORÉ souligne que la commune doit faire des choix car elle ne peut financer tous les travaux nécessaires en même temps. Il ajoute : « Nous pourrions ne pas réhabiliter le centre ville et ne faire que de l'entretien. »

Monsieur DEPINCÉ estime qu'il s'agit d'orientations stratégiques qui doivent être discutées. Il évoque les futurs travaux sur la place Edmond PIEDAGNEL et les conséquences pour les finances des commerces. Il s'interroge sur la possibilité de les aider financièrement comme Saint-Lô l'avait fait avec la place du Champ de Mars.

Monsieur SÉVÊQUE explique que le bureau d'étude qui va gérer les travaux devra limiter les nuisances comme lui impose son cahier des charges et permettre un accès permanent à la place. Actuellement, l'indemnisation des commerçants n'est pas envisagée.


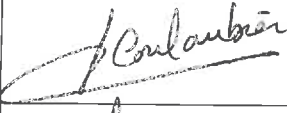

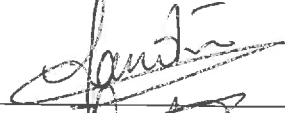

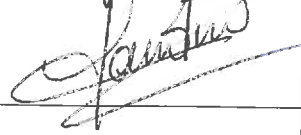


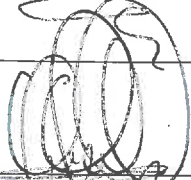
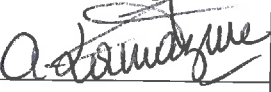


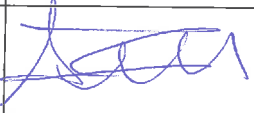

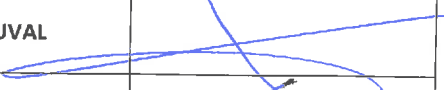

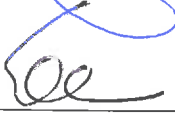
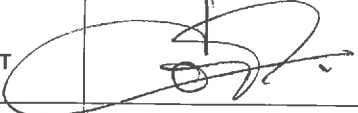


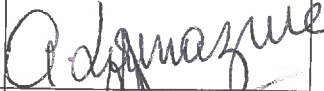


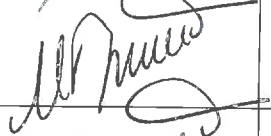
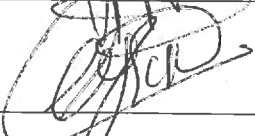
**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

**Vu** le rapport joint, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de prendre acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

**Le débat étant clos, le compte-rendu de la séance est soumis à la signature des élus.**

Monsieur SÉVÊQUE lève la séance à 22h00

Le rapporteur,

Alain SÉVÉQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN	